

Composition du comité de caisse



Le comité de caisse se compose à part égale (paritaire) de représentants des employés et de l'employeur, et dirige la caisse de pension.

1 Donnée sur le contrat / Confirmation du comité de caisse

Nom de l'employeur
Numéro de contrat
Le comité de caisse est constitué conformément au règlement d'organisation pour la caisse de pension de l'employeur. La durée de mandat est de trois ans. Le comité de caisse confirme avoir pris connaissance du règlement d'organisation. Le comité de caisse se constitue de manière autonome et élit un président en son sein.
Valable du

Information

Votre **numéro de contrat** est indiqué sur votre plan de prévoyance ou sur votre certificat de prévoyance. Vous trouverez le règlement de l'organisation dans le centre de téléchargement sur vita.ch.

2 Représentants de l'employeur

1. Représentants de l'employeur

Nom	Prénom
Tél.	E-mail (professionnel)
Date de naissance	NPA, lieu, pays
Rue, n°	

2. Représentants de l'employeur

Nom	Prénom
Tél.	E-mail (professionnel)
Date de naissance	NPA, lieu, pays
Rue, n°	

Représentants de l'employeur

Si l'employeur est une personne morale, les représentants de l'employeur sont généralement les personnes assumant une fonction de direction.

Veuillez envoyer le formulaire dûment complété et signé

par e-mail à votre gestionnaire compétent chez Zurich ou par voie postale à l'adresse suivante:

**Zurich Suisse
Scanning BVG
Case postale
8085 Zurich**

Vous avez des questions au sujet de ce formulaire?

Votre gestionnaire compétent se tient à votre disposition si vous avez des questions à propos de ce formulaire.

3 Représentants des employés

Le représentant des employés doit être assuré dans le contrat.

1. Représentants des employés

Nom	Prénom
Tél.	E-mail (professionnel)
Date de naissance	NPA, lieu, pays
Rue, n°	

2. Représentants des employés

Nom	Prénom
Tél.	E-mail (professionnel)
Date de naissance	NPA, lieu, pays
Rue, n°	

◀ Représentants des employés

Sont considérés comme représentants des employés les personnes n'exerçant aucune fonction de direction (comme p. ex. membre du conseil d'administration, membre du comité directeur, membre de la direction, etc.).

4 Président

Un des représentants de l'employeur ou des employés listés.

Nom	Prénom
-----	--------